

Légende

Synthèse des risques et contraintes

Plan de prévention du risque inondation

- Zone soumise à conditions particulières
- Zone inconstructible (sauf exceptions)

Risques naturels (hors PPR)

- Bassin d'orage (soumis à conditions particulières)
- Bg: glissement de terrain (soumis à conditions particulières)
- BGf: glissements de terrains, effondrement de cavités souterraines, affaissement de terrain, suffoction (soumis à conditions particulières)
- BI1: inondation pied de versant/remontée de nappe (soumis à conditions particulières)
- BI2: inondation de pied de versant ou remontée de nappe (soumis à conditions particulières)
- Bv: ruissellement sur versant (soumis à conditions particulières)
- BRg: ruissellement sur versant, glissements de terrains (soumis à conditions particulières)
- RG: glissement de terrain (inconstructible sauf exceptions)
- RGf: glissement de terrain, effondrement de cavités souterraines, affaissement de terrain suffoction (inconstructible sauf exceptions)
- RGv: glissement de terrain, ruissellement sur versant (inconstructible sauf exceptions)
- RV: ruissellement sur versant (inconstructible sauf exceptions)

Risque technologique

- Plan de Prévention du Risque Technologique

Périmètre d'isolement acoustique routes

- A7
- NF
- DK
- Périmètre d'isolement acoustique RFF

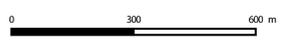
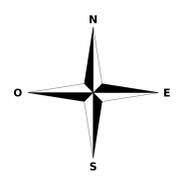
Transport de matière dangereuse

- Canalisation Air Liquide: zone de dangers très graves, se référer aux servitudes d'utilité publique en annexe du PLU
- Canalisation Air Liquide: zone de dangers graves, se référer aux servitudes d'utilité publique en annexe du PLU
- Canalisation Transuigil: zone de dangers très graves, se référer aux servitudes d'utilité publique en annexe du PLU
- Canalisation Transuigil: zone de dangers graves, se référer aux servitudes d'utilité publique en annexe du PLU
- Canalisation de gaz: SUP 1, se référer aux servitudes d'utilité publique en annexe du PLU
- Canalisation de gaz: SUP 2 et 3, se référer aux servitudes d'utilité publique en annexe du PLU

Distances applicables dans les zones de dangers liées aux canalisations de transports de matières dangereuses

Nom de la canalisation	Premiers effets létaux	Effets létaux significatifs
Air liquide	85 mètres	75 mètres
Transuigil Propyléène	150 mètres	120 mètres

Nom de la canalisation	PMS (m)	DN (mm)	Longueur dans la commune (en mètres)	Implantation	Distances SUP en mètres liés partiellement de la canalisation		
					SUP1	SUP2	SUP3
Alimentation ROUSSILLON CI	30.0	200	8	enterré	30	5	5
Alimentation ROUSSILLON CI	30.0	200	<1	enterré	30	5	5
Alimentation ROUSSILLON CI	30.0	210	<1	enterré	45	5	5
Alimentation ROUSSILLON CI	30.0	150	310	enterré	25	5	5
Alimentation ROUSSILLON CI	30.0	100	<1	enterré	25	5	5
Alimentation ROUSSILLON CI	30.0	150	<1	enterré	25	5	5
Alimentation ROUSSILLON CI	30.0	200	<1	enterré	30	5	5
Alimentation ROUSSILLON CI	30.0	150	210	enterré	25	5	5
Alimentation ROUSSILLON CI	30.0	150	<1	enterré	25	5	5
Alimentation ROUSSILLON CI	30.0	200	<1	enterré	30	5	5



DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de Péage-de-Roussillon

PLAN LOCAL D'URBANISME

Carte de synthèse des risques naturels et technologiques

Prise en compte des nuisances sonores aux abords des infrastructures terrestres et des canalisations de transport de matière dangereuse

Document graphique
4/6

Planche "Territoire"
1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 30 octobre 2023, Madame la Présidente, Sylvie DEZARNAUD